

**Décret n° 2026-8 du 7 janvier 2026, relatif à l'approbation de la vente au dinar symbolique au profit de l'Agence foncière industrielle d'une parcelle de terre domaniale sise à la délégation de Menzel Temime du gouvernorat de Nabeul pour réaliser et aménager une zone industrielle.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 91-37 du 8 juin 1991, relative à la création de l'agence foncière industrielle, et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier est le décret-loi n° 2022-68 du 19 octobre 2022 édictant des dispositions spéciales pour l'amélioration de l'efficacité de la réalisation des projets publics et privés, notamment son article 2 (Premièrement),

Vu le décret gouvernemental n° 2021-120 du 8 février 2021, relatif aux opérations immobilières relevant du domaine privé de l'Etat, notamment ses articles 11 et 12,

Vu le décret Présidentiel n° 2022-501 du 23 mai 2022, relatif aux conditions et procédures de la vente au dinar symbolique au profit de l'Agence foncière industrielle du domaine privé immobilier de l'Etat nécessaires pour réaliser et aménager les zones industrielles,

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime et du ministre de l'équipement et de l'habitat du 14 août 2025, portant changement de la vocation d'une parcelle de terre agricole et modification des limites des zones de sauvegarde des terres agricoles du gouvernorat de Nabeul.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est approuvée la vente au dinar symbolique au profit de l'Agence foncière industrielle d'une parcelle de terre domaniale sise à la délégation de Menzel Temime du gouvernorat de Nabeul d'une contenance totale de 52 h 10 ares 64 ca du titre foncier n°27942/560354 Nabeul indiquée par la lettre (A) sur le plan T.P.D n° 110690 annexé au présent décret pour réaliser et aménager une zone industrielle.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 7 janvier 2026.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**